

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

L'an deux mil vingt-cinq, le vingt-cinq du mois de mars, le Conseil municipal de la Commune de POUILLY-les-NONAINS s'est réuni, en session ordinaire, à la mairie à 20 heures, sous la présidence de M. Eric MARTIN, Maire.

Etaient présents : M. Eric MARTIN, Maire, Mmes et MM. Philippe NEMOZ, Céline POMMIER, Véronique FILLION, Régis LAURENT, Adjoints, Mmes et MM. Annette CARTIER DUBOST, Christiane ROSSILLE, Yves GAULIER, Catherine MOUILLER, Pierrick MURCIER, Laetitia DUFOUR, Anthony FAYET, Pierre CREPIN, Pierre Alexandre GIRARD, Lysiane CHATELUS,

Absente excusée : Martine MERIGOT pouvoir à L DUFOUR

Absents : Samyha LOUBIBET, Sandrine DELFIEU, Christophe CHAIZE,

Date de la convocation : mercredi 19 mars 2025

Secrétaire de séance : Christiane ROSSILLE

N°2025-20 OBJET : ATTRIBUTION DES SUBVENTIONS 2025

Mme Céline POMMIER, Adjointe responsable de la Commission « Vie Associative » présente le dossier concernant l'attribution des subventions aux associations.

Elle propose la répartition suivante des subventions pour l'année 2025 :

Article 65748	
ADMR (Aide à Domicile en Milieu Rural)	600,00 €
AEP ST Louis	200,00 €
Autour du Livre	600,00 €
Cercle Artistique Indigo	250,00 €
Comité des Fêtes	900,00 €
(Comité 650 €, VCR 250 €)	
Croix rouge Française	50,00 €
Horizon	250,00 €
Loisirs et Création's	300,00 €
Pêche et chasse	120,00 €
Prévention routière	50,00 €
Sou des Ecoles (204*4)	816,00 €
CFA (50 € *10 apprentis)	500,00 €
Festival des Monts de la Madeleine	200,00 €
Article 657363	
CCAS Pouilly : reversement location matériel année 2024	534.80 €

Après délibération et à l'unanimité des membres présents le Conseil municipal fixe ainsi les subventions et décide de prévoir les montants au budget communal.

Fait et délibéré en Mairie, les jours, mois et an ci-dessus.

Affiché et publié le lendemain.

Pour copie conforme : en Mairie le 26/03/2025

Le Maire,
Eric MARTIN

Christiane ROSSILLE, secrétaire de séance,

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-214201766-20250325-DCM202025-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 27/03/2025
Publication : 27/03/2025

Pour l'autorité compétente par délégation

